

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 février 2006

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3584-2005.
Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution.
Planification de l'audience – *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF), Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux fins de la planification de l'audience au présent dossier :

Contre-interrogatoire par CETAF-AQLPA-SÉ des témoins d'Hydro-Québec : 30 minutes.

Preuve de CETAF-AQLPA-SÉ :

- Témoins : Jacques Fontaine présentera son rapport et sera accompagné de M. Claude Rivard, représentant de la CETAF.
- Durée : 30 minutes.
- Date de disponibilité des témoins : le mardi 21 février 2006.


Preuve commune GRAME-CETAF-AQLPA-SÉ :

- Témoins : Jacques Fontaine et Nicole Moreau présenteront leur rapport.
- Durée : 30 minutes.
- Date de disponibilité des témoins : le mercredi 22 février 2006 (après la preuve spécifique du GRAME).

Contre-interrogatoire par CETAF-AQLPA-SÉ des autres intervenants : 15 minutes par intervenant.

Plaidoirie de CETAF-AQLPA-SÉ : 45 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.